

**Objet : GEMAPI - Adhésion 2018 à l'Association du Bassin versant de l'Isère**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu l'arrêté n°2017-021 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Philippe GARZON pour les affaires traitant de la GEMAPI,

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 9 novembre 2017 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Arlysère à l'Association du Bassin versant de l'Isère,

Considérant l'objet de l'Association du Bassin versant de l'Isère et son périmètre d'intervention qui couvre l'ensemble du bassin versant de la rivière Isère,

Considérant que cette association regroupe les collectivités gestionnaires de cours d'eau dotées de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Isère,

Considérant le travail de cette association sur les bases statutaires, la stratégie, les missions et l'organisation du futur EPTB Isère en lien avec les structures compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant de l'Isère,

**Décide**

**Article 1 :** L'adhésion à l'Association du Bassin versant de l'Isère, domiciliée au Conseil Départemental de l'Isère, 7 rue Fantin Latour, 38000 Grenoble, est renouvelée pour l'année 2018.

**Article 2 :** Le montant de la cotisation fixé à 1 000 € sera versé à l'Association du Bassin versant de l'Isère.

**Article 3 :** M. le Président et Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 25 octobre 2018

Le conseiller délégué

Philippe GARZON

